



Consommation d'antipsychotiques en Belgique

En 2021, 3,5 % des adultes belges ont consommé au moins un antipsychotique. Un taux qui a connu une baisse très légère ces 10 dernières années.

Les antipsychotiques sont utilisés notamment dans le traitement de troubles psychotiques. Lors d'une décompensation psychotique, le patient perd le contact avec la réalité, partiellement ou entièrement ; la schizophrénie en est un exemple. Les antipsychotiques sont en outre prescrits pour des indications non approuvées (« *off-label* ») notamment : les symptômes comportementaux et psychologiques liés à la démence (SCPD), les états de confusion, l'agitation et l'insomnie. Leur efficacité comme réponse à certaines troubles non psychotiques fait encore débat.

Les antipsychotiques jouent un rôle dans le fonctionnement des neurotransmetteurs tels que la dopamine et/ou la sérotonine. Il s'agit d'agents chimiques qui transmettent des signaux au système nerveux et sont essentiels à de nombreuses fonctions cognitives (mémoire, humeur, sommeil, motricité...). Les antipsychotiques peuvent en revanche s'accompagner de divers effets secondaires, parmi lesquels : mouvements involontaires, symptômes parkinsoniens, constipation, changements dans le métabolisme (qui peuvent entraîner une prise de poids et une augmentation du taux de glycémie), voire arythmie et arrêts cardiaques.

Nous avons rassemblé ci-dessous plusieurs chiffres clés issus de [l'Atlas AIM](#) autour du thème de la consommation d'antipsychotiques. L'Atlas même contient davantage d'informations détaillées qui peuvent être ventilées selon l'âge, le sexe, le statut social et le domicile des patients. Vous pouvez également découvrir si le patient a fait appel à des soins infirmiers à domicile ou a séjourné en maison de repos, et connaître la durée du traitement.

Méthodologie

Dans l'Atlas AIM, les consommateurs d'antipsychotiques sont considérés comme les personnes à qui on a remboursé, au cours de l'année de référence, au moins une dose journalière standard (DDD) d'un médicament au code ATC N05A délivré en officine publique. La DDD est l'unité de mesure internationale de [l'Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#). Sont comptabilisés les médicaments délivrés et non ceux qui ont été effectivement consommés. En outre, la dose prescrite varie fortement d'un individu à l'autre.

Seuls les bénéficiaires âgés de 18 ans et plus sont comptabilisés dans les données relatives à la consommation d'antipsychotiques figurant dans l'Atlas AIM. Les mineurs d'âge sont donc exclus de

ces statistiques.

La durée de la consommation d'antipsychotiques est définie à l'aide du nombre de doses journalières standard. Afin de déterminer combien de temps un patient doit suivre un traitement aux antipsychotiques, nous avons besoin des données de l'année suivante ; cet indicateur n'est disponible qu'un an plus tard que les autres indicateurs. La dose prescrite varie d'un patient à l'autre : il s'agit ici d'une approximation.

L'Atlas AIM contient également des chiffres spécifique à la consommation d'antipsychotiques chez les personnes, ayant séjourné en maison de repos ou ayant eu recours aux soins infirmiers à domicile. Nous nous penchons ici plus particulièrement sur les personnes âgées de 65 ans et plus.

Nombre de consommateurs

En 2021, 3,5 % des Belges ont consommé au moins un antipsychotique, un chiffre qui, en 10 ans, a connu une très faible diminution.

Le nombre de patients qui consomment des antipsychotiques est plus élevé en région wallonne qu'à Bruxelles ou en Flandre. En Wallonie, ce pourcentage a diminué plus fortement, réduisant les écarts entre les régions.

Différences selon l'âge et le sexe

La plupart des troubles psychotiques, tels que la schizophrénie, apparaissent avant l'âge de 30 ans, mais de nombreuses années peuvent s'écouler avant le début d'un traitement. Cette tendance se reflète dans les nettes différences de consommation d'antipsychotiques en termes d'âge. En effet, parmi les personnes âgées de 18 à 25 ans, seulement 1,4 % comptent au moins une délivrance d'un médicament antipsychotique en 2020 alors que ce taux passe du simple au double (2,9 %) dans la catégorie d'âge des 26-64 ans.

Les seniors (65 ans et plus) sont 5,6 % à compter au moins une délivrance d'un médicament antipsychotique en 2020, ce qui représente une diminution par rapport à 2010, tandis que les chiffres des autres catégories d'âge sont restés relativement stables. Dans un rapport de l'AIM à paraître, nous cherchons à comprendre cette consommation plus élevée chez les personnes âgées.

On observe peu de différences entre les hommes et les femmes parmi les personnes âgées de moins de 65 ans. Les hommes âgés de 18 à 25 ans consomment davantage d'antipsychotiques que les femmes de cette tranche d'âge. Chez les 65 ans et plus, ce taux est plus élevé parmi les femmes que les hommes.

Durée de consommation

Un peu plus de la moitié des patients comptant une délivrance d'antipsychotiques en consomment sur le long terme (plus d'une année). La durée de traitement de moins d'un tiers des patients est très courte (moins de trois mois). Les 13 % restants se trouvent entre les deux.

Par rapport à 2010, on observe une diminution du pourcentage de consommateurs au traitement de très courte durée. Cette baisse est compensée par une augmentation du nombre de consommateurs de longue durée, une tendance plus marquée [chez les jeunes que chez les personnes âgées](#).

Consommation chez les 65 ans et plus

Parmi les seniors qui ont reçu des soins de longue durée et qui ont séjourné en maison de repos en 2021, un peu plus de 27 % ont consommé des antipsychotiques. Ce pourcentage est en baisse depuis 2011 : à l'époque, plus d'un tiers d'entre eux étaient concernés. Un peu moins de 12 % des patients ayant eu recours aux soins infirmiers à domicile ont consommé des antipsychotiques, un taux resté pratiquement identique ces 10 dernières années. Le taux de consommation est également resté relativement stable au cours de la même période chez les 65 ans et plus qui ne reçoivent pas de soins infirmiers de longue durée. Afin d'interpréter correctement ces données, il faut tenir compte du fait que nous ne connaissons pas le nombre de prescriptions « *off-label* » et, par conséquent, ne faisant pas partie éventuellement d'un traitement de troubles psychiatriques.